

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 12 avril 2013

1. Bilan 4^{ème} trimestre des déchetteries intercommunautaires
2. Adhésion à Moselle Agence Technique
3. Travaux 2013
4. Travaux sylvicoles
5. Aménagement de la zone humide – Demande de subventions
6. Demande de subventions parking foyer
7. Attribution du marché : matériel roulant et accessoires
8. Attribution du marché : réhabilitation du foyer
9. Attribution du marché : Allée du cimetière 2^{ème} phase
10. Avenant au marché éclairage public
11. Subventions aux associations
12. Vote des taux d'imposition des taxes locales
13. Vote du budget primitif 2013
14. Divers

Retrait du point n° 10 qui sera remplacé avec l'accord du Conseil Municipal par
- Radiation d'une servitude au profit de la commune

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge –
M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Melle PICQ Anne-Louise - M.
MONTALBANO Jean- Pierre– M. BIEGEL Fernand – Melle WEINACKER Angèle - M.
SENER Gérard - Mme DE GOBBI Sarah

Absent excusé : M. PENNERAD Pascal

Melle WEINACKER Angèle était absente jusqu'au point n° 13

Procuration : M. PENNERAD Pascal a donné procuration à M. DERU Claude

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

1° Bilan 4^{ème} trimestre des déchetteries intercommunautaires

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunautaires de l'Hôpital et de Valmont ainsi que la déchetterie de Creutzwald pour le 3^{ème} trimestre 2011. Les documents sont consultables en Mairie.

2° Adhésion à Moselle Agence Technique

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »
- D'approuver le projet de statut voté par la Conseil Général le 7 février 2013 figurant en annexe à la présente délibération
- De mandater Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, Maire pour représenter la Commune :
 - avec une voix délibérative à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitutive de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE »
 - puis aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE TECHNIQUE » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

3° Travaux 2013

- Achat d'équipements divers (scie sauteuse, visseuse, perceuse...) pour un montant d'environ 1093.39 € H.T soit 1 307.69 € T.T.C.
- Aménagement du local technique :
 - Pose d'une porte : 760 € H.T soit 908.96 € T.T.C
 - Travaux à réaliser pour le local : faux plafond, douche, WC, ballon d'eau chaude, carrelage. Les travaux seront réalisés par les auto-entrepreneurs LAMBINET ET TUTENUIT.
- Réfection de la chaussée Impasse rue des champs. Le devis présenté par la Société TERRA-EST s'élève à 14 206.50 € H.T soit 16 990,97 € T.T.C. Le SIA3V participera à ces travaux sur 14 m soit une participation de 2 900 € T.T.C, soit à la charge de la commune 14 090.97 € T.T.C.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux.
- Aménagement d'un parking aux abords du foyer. Le devis présenté par le cabinet TECHNI CONSEIL s'élève à 80 149.25 € H.T soit 95 858.50 € T.T.C

4° Travaux sylvicoles

L'Office Nationale des Forêts propose des travaux d'entretien et d'investissement dans les parcelles 3b, 8b et 9b suivants :

- 6.72 km d'entretien mécanisé localisation 3, 8, 9
- 3.44 ha de nettoyage de régénération localisation 3

Le devis présenté par l'ONF s'élève à 3 530,00 € H.T dont 2 700,00 € H.T d'investissement et 830,00 € de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis présenté par l'ONF
- D'autorise M. le Maire à signer ledit devis.

5° Aménagement de la zone humide – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone humide. Cet aménagement sera subventionné par la Conseil Général de la Moselle de la manière suivante :

	Subventions
2 panneaux d'accueil	Fourniture et pose/ancrage finançable à 60 % Visuel finançable à 100 %
2 pupitres	Fourniture et pose/ancrage finançable à 60 % Visuel finançable à 100 %
2 poubelles	Fourniture et pose/ancrage finançable à 60 %
2 bancs	Pas d'achat, uniquement transport sur site + pose/ancrage béton finançable à 60 %
50 mètres de haie	Fourniture, pose et garantie de reprise finançable à 80 %

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'inscrire ces travaux au budget 2013
- de financer ces travaux par subvention et auto financement
- de solliciter une subvention du Conseil Général de la Moselle
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

6° Demande de subventions Parking Foyer

1. Subvention PACTE II

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adhéré au PACTE II 2012-2014. Monsieur le Maire propose d'affecter le solde de la dotation garantie à savoir 25 209 € sur la création du parking au foyer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le solde de la dotation garantie sur le projet suivant :

Intitulé du projet n° 3 : Création d'un parking au foyer

Montant des travaux : 80 149.25 € H.T
Dotation garantie mobilisée : 25 209,00 €
Amendes de police : 24 045,00 €
Part Communale : **30 895.25 €**

2. Subvention amendes de police

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de création d'un parking au foyer.

Les devis établis par le cabinet d'étude TECHNI CONSEIL de Pont-à-Mousson s'élève à 80.149,25 € H.T soit 95 858.50 T.T.C

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire ces travaux au budget 2013
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- de solliciter le concours du Département de la Moselle (subventions amendes de police et PACTE II)
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

7° Attribution du marché : matériel roulant et accessoires

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre pour l'acquisition de matériel roulant et accessoires.

Les 3 entreprises consultées ont présenté une offre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché matériel roulant et accessoires aux établissements BOIS & JARDINS, pour un montant de 23 683.68 € H.T soit 28 325.68 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

8° Attribution du marché : Réhabilitation du foyer

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre pour les travaux de réhabilitation du Foyer.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en mairie le 27 mars 2013 en présence de Monsieur P. STAHL et Monsieur A. EISELE Architecte DPLG. Le marché se décompose en 7 lots. Le rapport d'analyse des offres conclut :

Lot	Objet	Entreprise répondant au critère d'attribution	Montant H.T	Montant T.T.C
1	Menuiserie ext-PVC-occultation BSO		infructueux	
2	Plâtrerie – Isol- Faux	MP BATIMENT	9 998.35 €	11 958.03 €

	plafond			
3	Menuiserie intérieure - parquet	MENUISERIE RUCHO SIPPEL	10 836.93 €	12 960.97 €
4	Carrelage	MULTI SERVICES	16 132.67 €	19 294.67 €
5	Peinture	SPI PEINTURE	2 947.50 €	3 525.21 €
6	Plomberie - Sanitaire	GLEIM ELECTRICITE	6 372.99 €	7 622.10 €
7	Electricité-VMC-DF-SONO-VIDEO	GLEIM ELECTRICITE	42 899.49 €	51 307.79 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les lots n° 2-3-4-5-6-7 aux entreprises proposées par la Commission d'appel d'offre
- d'accepter les offres de prix de l'entreprise SOCOTEC à savoir :
 - Mission de coordination SPS pour un montant de 1 400 € H.T soit 1 674.40 € T.T.C
 - Mission de contrôle technique pour un montant de 1 900 € H.T soit 2 272.40 € T.T.C

9° Attribution du marché : Allée du cimetière 2^{ème} tranche

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre pour les travaux Allée du cimetière 2^{ème} tranche. Sur les 5 entreprises consultées, seulement 2 entreprises ont présenté une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 22 mars 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Deux offres ont été étudiées. Le rapport d'analyse des offres conclut que la société TERRA EST de Vahl-Ebersing présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 14 480,00 € H.T soit 17 318.08 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché Allée du cimetière 2^{ème} tranche à l'entreprise TERRA-EST pour un montant de 14 480.00 € H.T soit 17 318.08 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

10° Radiation d'une servitude au profit de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de Maîtres KUHN et WACHTEL-WEIBEL, notaires à SAINT-AVOLD est chargé d'établir un acte de vente d'une parcelle sise à ALTIVILLER cadastrée : Section 1 n° 98 « 169 rue Principale » de 10.31 ares. Cette parcelle est grevée de l'inscription suivante au livre foncier : « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune d'Altviller. Consentement à inscription du 07 octobre 1911 – Inscrit lors de l'établissement du Livre Foncier ».

L'étude nous demande si la commune consent à la radiation de cette inscription au livre foncier.

Cette parcelle est située dans la zone A (zone constructible) de la carte communale, et par conséquent elle n'a plus de raison d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à requérir la radiation de ces inscriptions prises au profit de la commune
- Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette radiation.

11° Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2013
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Altviller	270
Remboursement Assurance Individuelle des pompiers 11 pompiers x 40.65	447,15
Association Notre Dame du Rosaire	270
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	270
Association des Cavaliers du Domaine de Romazières	270
Conseil de Fabrique	270
Chorale Récré à Sons	270
ASSE Ecole d'Altviller 32x9	288
ASSE Ecole de Lachambre 23x9	207
Association des Parents d'Elèves	270
Participation communale chasse aux œufs le 6 avril à Altviller	482,50
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	270
Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst	90
USEP	172
GECNAL	90
Club Vosgien	104,50
Association Prévention routière	50

12° Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la

fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du Budget de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire pour 2013 les taux appliqués en 2012, à savoir :

➤	Taxe d'habitation	19.62%
➤	Taxe foncière (bâti)	12.61%
➤	Taxe foncière (non bâti)	34.43%

13° Vote du budget primitif 2013

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2013, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en mouvements budgétaires se décomposant comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	554 300,00 €	554 300,00 €
FONCTIONNEMENT	639 535,00 €	756 820 ,00 €
TOTAUX	1 193 835,00 €	1 311 120,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2013.

14° Divers

- Un nouveau site internet est en cours de création.
- La communauté de Communes de Pays Naborien a signé le marché pour le haut débit.

ALTVILLER le 12 avril 2013

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques